

## Commission travaux du 7 avril 2026 à 18h00

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUÉE, Michaël ROHR, Dorine ROBERT, Emmanuelle AUBERT, Ludovic VINCENT, Philippe CUNY, Alicia BERNARD, Laurence LABAYS, Marie-Danièle BENARD, Dominique DUC, Jean-François MESDAG, Sylvaine JUNG, Pascal SINIGAGLIA.

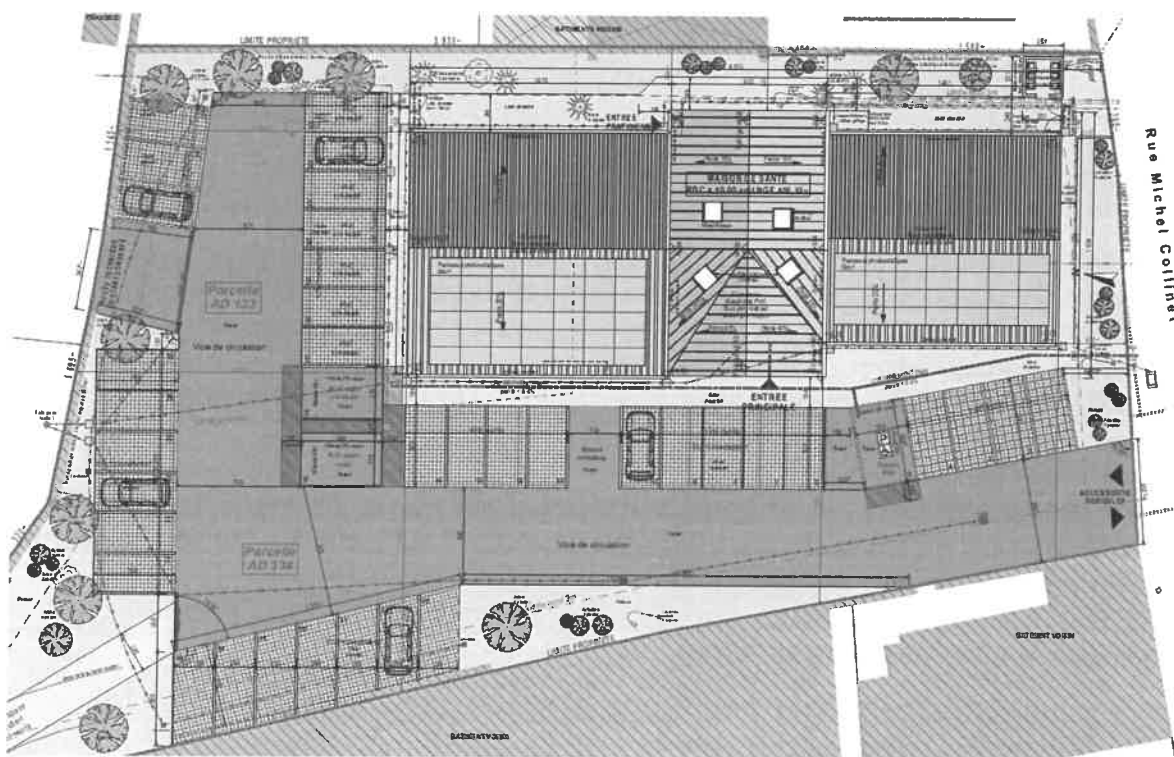
Excuses : Nicolas DESPREZ, Aurélie GASSER MANGEOT, Karine CLAUDE.

Sujets : présentation du projet « maison de santé » - phase Pro.

Services : Rémi DECOMBE, Jérôme CUNAT.

S'agissant de la première réunion de la commission travaux sous la nouvelle mandature, en application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, la commission procède à l'élection à l'unanimité et au scrutin public de Monsieur Yannick PIQUÉE en qualité de vice-président de la commission.

Yannick PIQUÉE présente le plan de masse du projet :



La zone piétonne sera délimitée par du béton désactivé du même coloris que le cinéma tout proche.

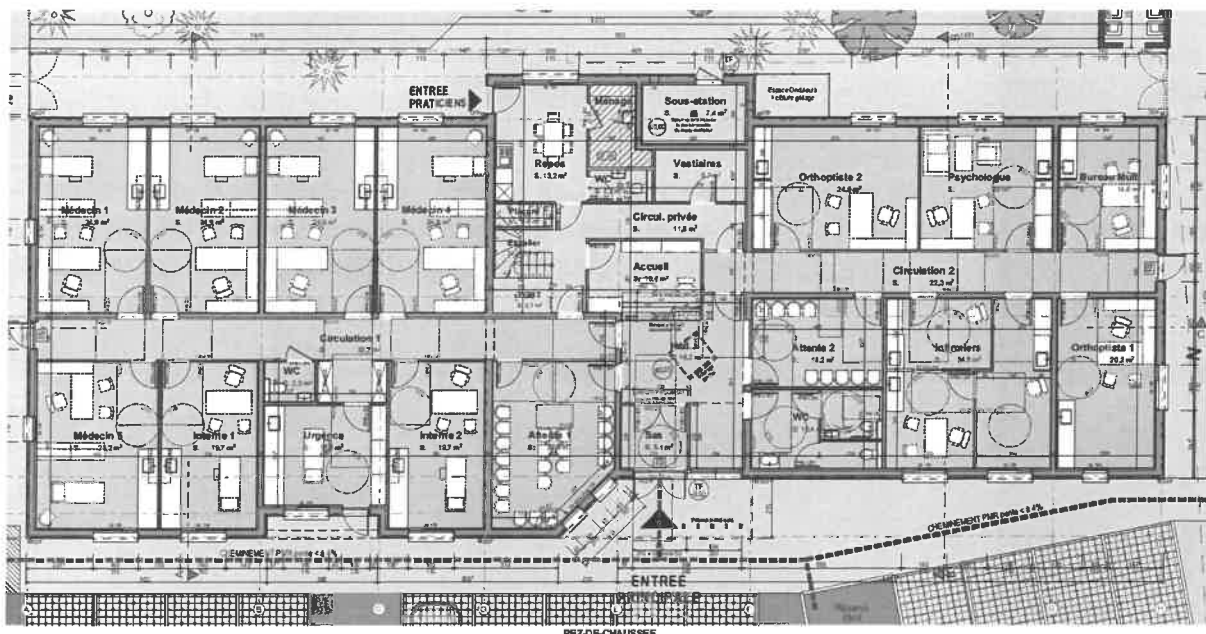
Des places de stationnement avec bornes de recharge électrique sont prévues dont 2 adaptées aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une place adaptée aux personnes à mobilité réduite face à l'entrée principale.

Dominique DUC demande combien de places sont prévues dans ce projet ainsi que le nombre actuel. Yannick PIQUÉE répond qu'on dénombre 60 places actuellement et environ 40 dans le projet.

Marie-Danièle BENARD demande si un étage est prévu ? Il est répondu que oui et qu'il sera présenté ensuite.

Un cheminement sera spécifiquement dédié aux professionnels de soins qui accéderont au bâtiment par l'arrière et non par l'entrée du public.

Yannick PIQUÉE présente le plan du rez-de-chaussée :

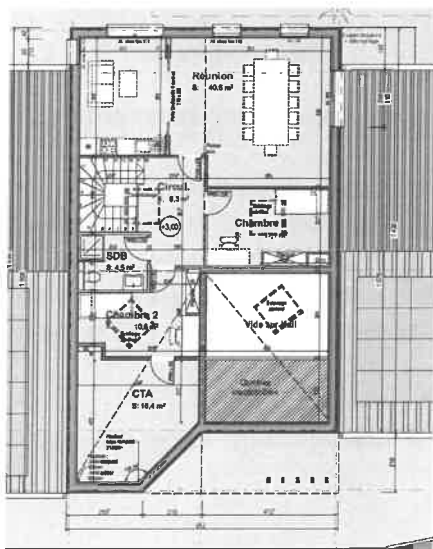


Les cabinets médicaux se trouvent avec une salle d'attente dédiée et une salle d'urgences dans l'aile gauche. Dominique DUC demande si cette salle est obligatoire, il est répondu que non mais qu'elle peut être utile pour désengorger les urgences de l'hôpital de Remiremont pour certaines consultations inadéquates.

Un accueil et des salles de services (pause, vestiaire, etc ...) se trouvent en partie centrale face à l'entrée.

Une zone « paramédicaux » avec le cabinet infirmier, la psychologue, les deux orthoptistes et un cabinet multi-usage notamment utile à une nutritionniste mais aussi à d'autres spécialistes potentiels se trouve dans l'aile droite.

Yannick PIQUÉE présente le plan de l'étage :



L'étage est notamment composé d'une salle de réunion et de convivialité avec deux studios pouvant être utiles aux internes potentiels, ainsi qu'un local technique.

Le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur municipal avec une possibilité de rafraîchissement pour un meilleur confort d'été.

Le bardage est métallique et la toiture sera en bac acier (ailes gauche et droite), ces matériaux permettant un entretien minimal. Le bardage du bâtiment central sera en fibrociment (sans amiante) et la toiture sera traitée en étanchéité.

Les fenêtres seront en aluminium à l'extérieur et en bois à l'intérieur ce qui est plus qualitatif que le PVC. Des brise-soleils sont prévus pour renforcer le confort d'été.

Les sols des différents cabinets seront en linoléum, les sols publics sont en carrelage.

Dominique DUC demande si une vidéoprotection sur site est prévue ? Michaël ROHR répond qu'en extérieur elle est déjà en place entre la salle polyvalente et le parking actuel donc il n'y a pas de besoin supplémentaire. En intérieur, le système d'alarme n'a pas été retenu par les futurs utilisateurs.

Yannick PIQUÉE expose que suite à validation du PRO, l'objectif est de lancer la consultation des entreprises courant avril pour une attribution des marchés mi-juillet au maximum pour permettre un démarrage du chantier vers mi-septembre à début octobre au plus tard, pour commencer le terrassement et la maçonnerie.

Il est demandé si le projet prévoit le mobilier et le ménage, mais répondu que ces éléments sont pris en charge par les futurs soignants, hors banque d'accueil à la charge du maître d'ouvrage.

Il est aussi précisé que le loyer est payé par les soignants mais qu'en cas d'inoccupation aucune recettes ne sera perçue. Cependant il est à prévoir que le loyer relativement bas devrait être attractif pour limiter les périodes de vacances des cabinets.

Le loyer n'a pas vocation à amortir pleinement le coût, sachant toutefois qu'il se base sur le reste à charge après subventions sur environ 20 ans.

Yannick PIQUÉE expose le coût prévisionnel du projet au stade « avant-projet définitif »

Valeur de Janvier 2026		OPTION	Estimation en €HT	TOTAL
LOT 01	TERRASSEMENT - VRD			218 420,00 €
LOT 02	GROS-ŒUVRE - BET ADAM			153 480,00 €
LOT 03	CHARPENTE BOIS - BET ACTBOIS			158 235,00 €
LOT 04	COUVERTURE - BARDAGE - ZINGUERIES			217 450,00 €
LOT 05	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM			74 170,00 €
LOT 06	PLATRIERIE - FAUX PLAFOND - ISOLATION			190 870,00 €
	VAR 06-A Isolation matériaux biosourcés (Plus-value)		39 040,00 €	
LOT 07	MENUISERIES INTERIEURES BOIS			75 430,00 €
LOT 08	RETELEMENTS DE SOLS - FAÏENCES			54 770,00 €
LOT 09	PEINTURES INTERIEURES			33 550,00 €
LOT 10	CHAUFFAGE- VENTILATION - PLOMBERIE - BET I2EF			227 400,00 €
	<i>Solution de chauffage chiffrée en base : Plancher chauffant rafraîchissant au RDC et radiateurs + climatisation dans la salle de réunion à l'étage.</i>			
	VAR 10-A Plancher chauffant + climatisation (Plus-value)		28 600,00 €	
LOT 11	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES - BET I2EF			109 000,00 €
	PSE 11-A : Contrôle d'accès		6 500,00 €	
	PSE 11-B : Anti-intrusion		5 000,00 €	
	<i>Option pour mémoire (non comptabilisées), en attente de mise à jour des études de rentabilités photovoltaïques avec les données pré-existantes des centrales de la commune.</i>			
	PSE 11-C : Photovoltaïque solution 2 pans (non comptabilisée)		32 000,00 €	
	PSE 11-C : Photovoltaïque solution 4 pans (non comptabilisée)		54 000,00 €	
LOT 12	MOBILIER - AGENCEMENT			48 500,00 €
Total BASE €HT :				1 545 475,00 €
TVA 20% :				313 139,00 €
Montant €TTC :				1 878 834,00 €

Il ajoute que la collectivité vise jusqu'à 60% de subventions et que presque tous les dossiers sont déposés auprès des financeurs avec des échanges d'informations réguliers.

La commission des travaux, vu l'exposé, rend un avis favorable au projet et en autorise la poursuite.

La séance est levée à 19h00.

Vagney, le 09 avril 2026,  
Le vice-président de la commission travaux,  
Yannick PIQUEE,

